

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Subvention à
l'Association des
Décorés du Travail
- Année 2019.
Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGGA, M. MEYRE, M. DANDY,
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT,
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD,
M. LE BARS, M. LEY, M. BUTEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association des Décorés du Travail a pour but de s'occuper des dossiers pour l'obtention de la médaille d'honneur du travail, établir ou maintenir entre les sociétaires des liens fraternels de solidarité et d'entraide ainsi que de conserver à la médaille d'honneur du travail sa valeur et son prestige national.

L'association participe aux congrès régionaux et nationaux, aide les jeunes étudiants ou apprentis et vivifie les relations entre décorés qu'ils soient actifs ou retraités.

En 2018, l'association a organisé des sorties (La Puce, Les Néniphars...) et repas fraternels (dont un sur la commune au mois d'octobre).

Pour 2019, l'association prévoit 4 sorties (Pujols, Montgaillard...) ainsi que l'organisation du repas fraternel annuel.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'Association des Décorés du Travail une subvention de 305 € pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association des Décorés du Travail ;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 15 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 305 € de subvention à l'Association des Décorés du Travail pour 2019.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2019.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019



Le Maire,

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : **32**

Pour : 32

Contre :

Abstention :

Mme HERMENT ne participe pas au vote